

Paris, 27 octobre 2025 (après clôture de bourse)

Evolution de la composition du Conseil d'administration

Lors de sa réunion du 15 octobre, le Conseil d'administration de Carmila a pris acte de la démission de Madame Claire du Payrat.

L'ensemble du Conseil d'administration a remercié Claire du Payrat pour sa contribution active aux travaux du Conseil et du Comité d'audit depuis sa nomination le 24 octobre 2018.

Sur proposition du Groupe Carrefour, validée par le Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a procédé à la cooptation de Monsieur Sébastien Cayla en qualité d'administrateur, et a décidé de le nommer membre du Comité d'audit.

À la date du 15 octobre 2025, le Conseil d'administration de Carmila compte 12 administrateurs, dont 7 femmes, représentant ainsi 58 % de la composition du Conseil.

Biographie de Sébastien Cayla:

Après cinq années en tant qu'auditeur chez Mazars, Sébastien Cayla a réalisé l'ensemble de sa carrière dans la fonction Finance au sein du Groupe Carrefour.

Il a notamment occupé les fonctions de Directeur Financier de Carrefour Belgique avant d'être nommé, en octobre 2025, Directeur du Contrôle Financier du Groupe Carrefour.



CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Pierre-Yves Thirion – CFO pierre_yves_thirion@carmila.com +33 6 47 21 60 49

CONTACT PRESSE

Elodie Arcayna - Directrice Communication et RSE elodie_arcayna@carmila.com +33 7 86 54 40 10

CALENDRIER FINANCIER

18 février 2026 (après clôture des marchés) : résultats annuels 2025

19 février 2026 : présentation des résultats annuels 2025

À PROPOS DE CARMILA

Troisième société cotée de centres commerciaux en Europe, Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de valoriser les centres commerciaux attenants aux hypermarchés Carrefour en France, Espagne et Italie. Au 31 décembre 2024, son portefeuille était constitué de 251 centres commerciaux, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisés à 6,7 milliards d'euros.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »). Carmila est membre du SBF 120 depuis le 20 juin 2022.

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans ce document ne se rapportent pas à des faits historiquement avérés, mais constituent des projections, estimations et autres données à caractère prévisionnel basées sur l'opinion des dirigeants. Ces déclarations traduisent les opinions et hypothèses qui ont été retenues à la date à laquelle elles ont été faites. Elles sont sujettes à des risques et incertitudes connus et inconnus à raison desquels les résultats futurs, la performance ou les événements à venir peuvent significativement différer de ceux qui sont indiqués ou induits dans ces déclarations. Nous vous invitons à vous référer au Document d'enregistrement universel de Carmila le plus récent déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers pour obtenir des informations complémentaires concernant ces facteurs, risques et incertitudes. Carmila n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier les déclarations à caractère prévisionnel susvisées. Carmila ne peut donc être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation qui serait faite de ces déclarations.

Ce communiqué de presse est disponible dans la section Finance, rubrique « Publications » du site de Carmila:

https://www.carmila.com/informations-reglementees



2